



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

À partir du 15/11/2021, ce courrier sera disponible en plusieurs autres langues.

This letter will be available in several other languages from 15/11/2021.

<https://coronavirus.brussels/materiel-de-communication/materiel-de-communication-vaccination-covid-19/materiel-communication-vaccination-covid/>



www.coronavirus.brussels

Votre invitation personnelle à une DOSE DE RAPPEL DU VACCIN CONTRE LA COVID-19

Madame, Monsieur,

Afin de garantir la protection de la population contre le virus Covid-19, le Conseil Supérieur de la Santé a récemment conseillé aux autorités publiques de proposer une dose supplémentaire du vaccin contre la Covid-19 à des certaines personnes plus fragiles.

Les données scientifiques les plus récentes indiquent que l'efficacité des vaccins diminue au fil du temps. Dès lors, **une dose de rappel est fortement recommandée afin de maintenir l'immunité, de réduire la circulation du virus, et d'assurer une protection maximale contre les effets graves de la Covid-19.** Les vaccins ont prouvé leur efficacité sur ce plan.

L'administration de cette dose supplémentaire se fera toujours avec le vaccin Pfizer (Comirnaty®) ou Moderna (Spikevax®), indépendamment du vaccin que vous avez reçu dans le passé.

Quand êtes-vous éligible pour recevoir cette dose de rappel ?

Lors de l'envoi des invitations, le délai requis entre la date de votre dernière dose de vaccin et la dose de rappel est automatiquement pris en compte. Cela veut dire que la réception de ce courrier vous permet de vous faire vacciner dès aujourd'hui.

L'administration de cette dose supplémentaire est gratuite et sur base volontaire. Le vaccin de rappel est recommandé pour renforcer votre immunité contre la Covid-19. Nous vous recommandons de vous faire administrer ce vaccin le plus rapidement possible après avoir reçu cette invitation (*).

Où pouvez-vous vous rendre pour l'administration de votre vaccin de rappel ?

- Vous pouvez vous faire administrer la dose de rappel dans l'un **des centres de vaccination** de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Vous pouvez également vous rendre **aux antennes de vaccination** de la Région de Bruxelles-Capitale **où sont administrés les vaccins Pfizer ou Moderna.** Renseignez-vous bien à ce propos au préalable.
- Vous pouvez également vous rendre aux **points de vaccination locaux** (dans des vacci-bus, aux pharmacies participantes à la campagne de vaccination, ou à un point de vaccination local de votre commune) **à condition que ce lieu de vaccination administre les vaccins Pfizer ou Moderna.** Renseignez-vous bien à ce propos au préalable.
- Vous trouverez plus d'informations sur les lieux de vaccination ici : **<https://coronavirus.brussels/vaccination-covid-menu/ou-se-faire-vacciner/>**
- Ou vous pouvez appeler notre call-center au **02/214.19.19.**
- Les personnes en incapacité totale de se déplacer peuvent également contacter leur médecin généraliste pour demander une vaccination à domicile.
- **Si vous êtes un.e prestataire de soins,** nous vous accueillerons de préférence au centre de vaccination de l'**Hôpital Militaire de Neder-Over-Heembeek,** vu que ce lieu offre une capacité supplémentaire.

Faut-il prendre un rendez-vous ?

Si vous vous faites vacciner dans un centre de vaccination ou une antenne de vaccination, prenez rendez-vous **AU PREALABLE**. Les temps d'attente pour les personnes sans rendez-vous peuvent parfois dépasser deux heures. Il vous est donc vivement conseillé de prendre rendez-vous.

Comment prendre rendez-vous pour votre dose de rappel ?

- Vous pouvez prendre rendez-vous **via la plateforme de réservation en ligne bru-vax.brussels**. Vous devrez saisir votre numéro de registre national ou votre numéro BIS et le système détectera que vous prenez rendez-vous pour votre vaccination de rappel.

[Réservez votre rendez-vous ici](#)

- Vous pouvez également appeler le **call-center** au **02/214.19.19** pour prendre rendez-vous dans un centre de vaccination de votre choix.
- **Dans ces cas, vous recevrez une confirmation de votre rendez-vous. Le rendez-vous permet de garantir votre place et d'éviter un long temps d'attente sur place.**
- N'oubliez pas d'emporter cette invitation au centre de vaccination, au point de vaccination ou chez votre médecin généraliste.

Informations pratiques

- Munissez-vous de votre carte d'identité, et idéalement aussi de cette invitation.
- Prévoyez suffisamment de temps. Tenez compte d'un temps d'observation de 15 à 30 minutes après la vaccination.
- Portez un masque.
- Portez des vêtements confortables. Le vaccin sera administré dans le haut du bras.
- Venez seul.e, sauf si vous avez besoin d'aide.
- Ne venez pas si vous êtes malade (température supérieure à 38°C). Dans ce cas, déplacez votre rendez-vous.

Bien à vous,



Dr. Pierre-Louis Deudon
Médecin - Inspecteur d'Hygiène

(*) Dans certains cas, vous pouvez ignorer cet appel :

- Si vous êtes déjà allé.e dans un point de vaccination, que vous vous êtes déjà présenté.e pour le vaccin de rappel et que vous l'avez déjà obtenu.
- Si en tant que résident ou prestataire de soins vous faites partie d'une communauté résidentielle ou d'une collectivité (maison de repos, maison de repos et de soins, résidence-services ou logement avec assistance, hôpital, hôpital psychiatrique ou établissement de soins pour les personnes en situation de handicap physique ou mental). Vous serez vacciné.e au sein de l'entité dans laquelle vous résidez. La direction de l'établissement prendra les dispositions nécessaires pour que vous puissiez recevoir la dose de rappel.

Transport gratuit vers votre rendez-vous de vaccination.

- Vous pouvez vous rendre gratuitement au centre de vaccination en tram, métro ou bus grâce à la STIB. Si vous souhaitez bénéficier de cette action, il suffit de l'indiquer lors de la prise de rendez-vous via Bru-vax ou via le call-center.
- Renseignez-vous également auprès de votre commune. Certaines communes offrent également un transport gratuit vers le centre de vaccination.
- Les mutuelles proposent également des services de transport pour les personnes à mobilité réduite. Consultez le site web de votre mutuelle pour plus d'informations à ce sujet.